

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2017

Les montants de la présente note sont exprimés en milliers d'€

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation*

I - Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la communauté.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit être voté avant le 15 avril.

Le budget 2017 a été voté le 6 avril 2017 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 23 mars 2017. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants **sans augmentation de la fiscalité** ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Région, le Département, les Agences de l'eau...

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité : d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II - La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires. **C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).**

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2017 représentent 10 706K€ (347 €/habitant)
Elles sont constituées principalement du produit des services (ventes des repas à domicile et accueil des enfants), des impôts et taxes (dont taxe des ordures ménagères), et des dotations versées par l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues pour 2017 représentent 10 768 K€ (349€/habitant)

Elles sont composées des charges courantes (l'entretien, énergie, assurances, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées), des charges de personnel, du reversement de fiscalité aux communes, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 26 % des dépenses réelles de fonctionnement de la communauté de communes.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant (en milliers d'€)	Recettes	Montant (en milliers d'€)
Charges à caractère général	2 877	Produits des services	269
Charges de personnel	2 786	Impôts et taxes	7 835
Autres charges de gestion courante	2 637	Dotations, subventions	2 078
Atténuations de produits	2 271	Autres produits de gestion courante	203
Charges financières	77	Produits financiers	-
Charges exceptionnelles	90	Produits exceptionnels	26
Dotations aux provisions	-	Atténuation de charges	295
Dépenses imprévues	30		
Total dépenses réelles	10 768	Total recettes réelles	10 706
Virement à la section investissement	787	Virement à la section investissement	-
Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section)	528	Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section)	-
Total Dépenses	12 083	Total Recettes	10 706
Résultat reporté 2016		Résultat reporté 2016	3 393
Total général	12 083	Total général	14 099

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

➤ *Concernant les ménages :*

- Taxe d'habitation : 9.34 %
- Taxe foncière sur le bâti : 0 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 2.73 %

➤ *Concernant les entreprises :*

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22.76 %
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : taux variable en fonction de la valeur ajoutée produite, fixé par l'Etat.

Ces taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2016

Accusé de réception en préfecture 060-246000566-20170629-BP2017-BF Date de télétransmission : 10/07/2017 Date de réception préfecture : 10/07/2017

Le produit attendu pour l'ensemble de ces impôts « ménages » s'élève à 2 251 K€ contre 1 935 K€ pour les entreprises (CFE et CVAE).

En lien avec la taxe professionnelle, d'autres recettes (TASCOM, IFER et les attributions de compensation) viendront compléter la fiscalité pour 1244 K€ contre 2 271 K€ de reversements qui seront effectués auprès des communes et au fonds national de garantie.

La taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères s'élèvera à 2 110 K€.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations versées par l'Etat à toutes les collectivités pour leur fonctionnement sont prévues, pour la communauté de communes, à hauteur de 1 012 K€ soit une baisse de 10 % par rapport à l'an passé.

III - La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;

Mais aussi le versement des subventions versées par la communauté de communes pour l'amélioration de l'habitat des habitants, le soutien au commerce et à l'artisanat ainsi qu'aux communes par le biais des fonds de concours.

Pour 2017, la principale opération d'équipement concerne le déploiement du Très Haut Débit dans les communes du territoire, pour une dépense totale de 5,4 millions d'euros sur plusieurs années dont 1 686 K€ ont déjà été investis en 2016.

- en recettes : trois types de recettes principales coexistent : les subventions reçues de l'Etat, de la Région ou Département pour les projets d'investissement (par exemple : des subventions relatives au très haut débit, à l'entretien des voiries...), les emprunts et le fonds de compensation de la TVA.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement (249 €/habitant)

Dépenses	Montant (en milliers d €)	Recettes	Montant (en milliers d €)
Nouvelles Opérations d'équipement	716	Nouvelles Opérations d'équipement	212
Restes à réaliser 2016(1)	5 737	Restes à réaliser 2016	3 530
Opérations nouvelles non ventilables	1 085	Opérations nouvelles non ventilables	3 940
<i>Dont remboursement prêts</i>	622	<i>Dont compensation TVA</i>	106
<i>Subventions versées</i>	427	<i>Produit de cession</i>	350
<i>Dépenses imprévues</i>	36	<i>Réserves</i>	2 956
		<i>Opération d'ordre</i>	528
		<i>Virement section fonctionnement</i>	787
Résultat reporté 2016	145	Résultat reporté 2016	-
Total général	7 683	Total général	7 683

(1) programmes inscrits au budget 2016 et non terminés

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

Nouvelles propositions	Dépenses (en milliers d'€)	Recettes (en milliers d'€)
<i>Equipement Baynast</i>	168	
<i>Renforcement PAV</i>	10	
<i>Gymnase St Just</i>	5	18
<i>Equipement service repas</i>	35	
<i>Gymnase de Maignelay</i>	7	
<i>Maison Petite Enfance</i>	11	
<i>Conteneurs de déchets</i>	15	
<i>Aménagement du Patrimoine immobilier</i>	355	
<i>Autres travaux communautaires</i>	49	20
<i>Voirie programme pluri annuel</i>	30	164
<i>Petite Enfance Maignelay</i>	29	11
<i>Maison de santé pluridisciplinaire</i>	2	
TOTAL	716	212

IV - Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Fonctionnement	Dépenses (en milliers d'€)	Recettes (en milliers d'€)
Crédits proposés en 2017	12 083	10 706
Résultat reporté 2016		3 393
Total	12 083	

Accusé de réception en préfecture
06424600566-20170629-BP2017-BF
Date de télétransmission : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017

Résultat de fonctionnement cumulé prévu : 2 016 K€.

b) Recettes et dépenses d'investissement

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i> <i>(en milliers d'€)</i>	<i>Recettes</i> <i>(en milliers d'€)</i>
<i>Opérations nouvelles 2017</i>	716	212
<i>Restes à réaliser de 2016</i>	5 737	3 530
<i>Opérations non ventilables</i>	1 085	3 940
<i>Résultat reporté 2016</i>	145	
Total	7 683	7 683

Résultat d'investissement cumulé prévu : 0 €.

Le résultat cumulé prévu au 31 décembre 2017 s'élève à 2 016 K€.

Le Plessier sur St Just, le 29/06/2017

Le Président,
Frans DESMEDT



Accusé de réception en préfecture
060-24600566-20170629-BP2017-BF
Date de télétransmission : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017